



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

liaison Boulogne-sur-Mer Lille

Question écrite n° 6200

Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les projets d'aménagement de l'infrastructure reliant Boulogne-sur-Mer à Lille. A cet égard, la section Boulogne - Saint-Omer a été classée en Liaison assurant la continuité du réseau autoroutier (LACRA). L'enquête publique est en cours de préparation et les premiers travaux devraient débiter au cours du deuxième semestre 1998. L'investissement à réaliser ne porte que sur une douzaine de kilomètres. Toutefois, la mise en service n'est annoncée que pour 2012, ce qui n'est guère acceptable. Il est dès lors indispensable que les travaux de mise aux normes autoroutières soient accélérés de façon significative afin d'assurer dans les meilleurs délais le désenclavement du Boulonnais par rapport au reste de la région. Il s'avère également nécessaire d'assurer la continuité de l'itinéraire Boulogne - Lille en poursuivant la transformation en quatre voies de la section Saint-Omer - Méteren (A 26 - A 25). Il convient enfin d'entériner dans les meilleurs délais par une décision ministérielle les résultats de l'étude d'avant-projet sommaire d'itinéraire et permettre ainsi la réalisation des travaux durant les deux prochains plans. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte prendre les mesures propres à accélérer la réalisation des travaux en question, nécessaires au désenclavement de la région boulonnaise.

Texte de la réponse

La route nationale 42 fait l'objet d'efforts importants depuis les années 1980. Un montant total de 1,1 milliard de francs a ainsi été consacré à cet axe classé en « liaison assurant la continuité du réseau autoroutier » entre Boulogne-sur-Mer et l'autoroute A 26 et en « route nationale ordinaire » entre l'A 26 et l'A 25. Les derniers aménagements de la section entre Boulogne-sur-Mer et l'A 26, et le classement de cette section en autoroute, ont fait l'objet d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 18 septembre au 29 octobre 1997. La déclaration d'utilité publique doit pouvoir intervenir avant la fin de l'année 1998. Cette section bénéficie d'un montant de 368 MF inscrits au XI^e Plan consacrés à la déviation d'Harlettes-la-Raiderie (qui est d'ores et déjà en service), à la déviation de Plouy-Colombert et à l'engagement des travaux nécessaires à la mise à deux fois deux voies entre Longueville et Bullescamps. Le prochain contrat de plan devrait permettre de poursuivre cet aménagement. La section classée en route nationale ordinaire bénéficie de 145 MF inscrits au XI^e plan pour la déviation de Strazeele (qui est d'ores et déjà en service), et pour la déviation de Renescure. Les études préliminaires engagées sur cette section ont été réalisées en étroite concertation avec la région qui les a cofinancées, les collectivités locales et les partenaires socio-économiques. Elles feront l'objet d'une concertation dès le début du deuxième semestre de cette année de manière à ce que cette opération puisse figurer parmi celles sur lesquelles les collectivités locales exprimeront leurs priorités d'investissement, dans le cadre de la préparation du XII^e plan.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6200

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4031

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3297